

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 756

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain,
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu,
M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot,
M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome,
M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya,
M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 98 par la phrase suivante :

« Ce rapport précise en détail pour chaque contrat ce qui est vendu, c'est-à-dire quantités, types de matériels, dates des prises de commande et des livraisons, à qui, pour quelle utilisation finale et avec quelles garanties liées à cette dernière. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NUPES demande que soit remis un rapport sur la complémentarité avec laquelle les moyens militaires concourent, avec les moyens diplomatiques, à la stratégie française à l'international.

La présente loi de programmation militaire 2024-2030 ne semble traduire aucune stratégie globale. De la même manière, la réforme du corps diplomatique actée par le Président Macron il y a un peu plus d'un an s'inscrit dans une perte de compétence et d'efficacité de notre diplomatie en désécialisant le métier diplomatique.

Pourtant, politique militaire et politique diplomatique vont de pair. Constatant une baisse des moyens dans les deux champs, il convient ainsi d'interroger l'articulation entre les moyens

militaires débloqués et les moyens accordés à notre politique diplomatique.